

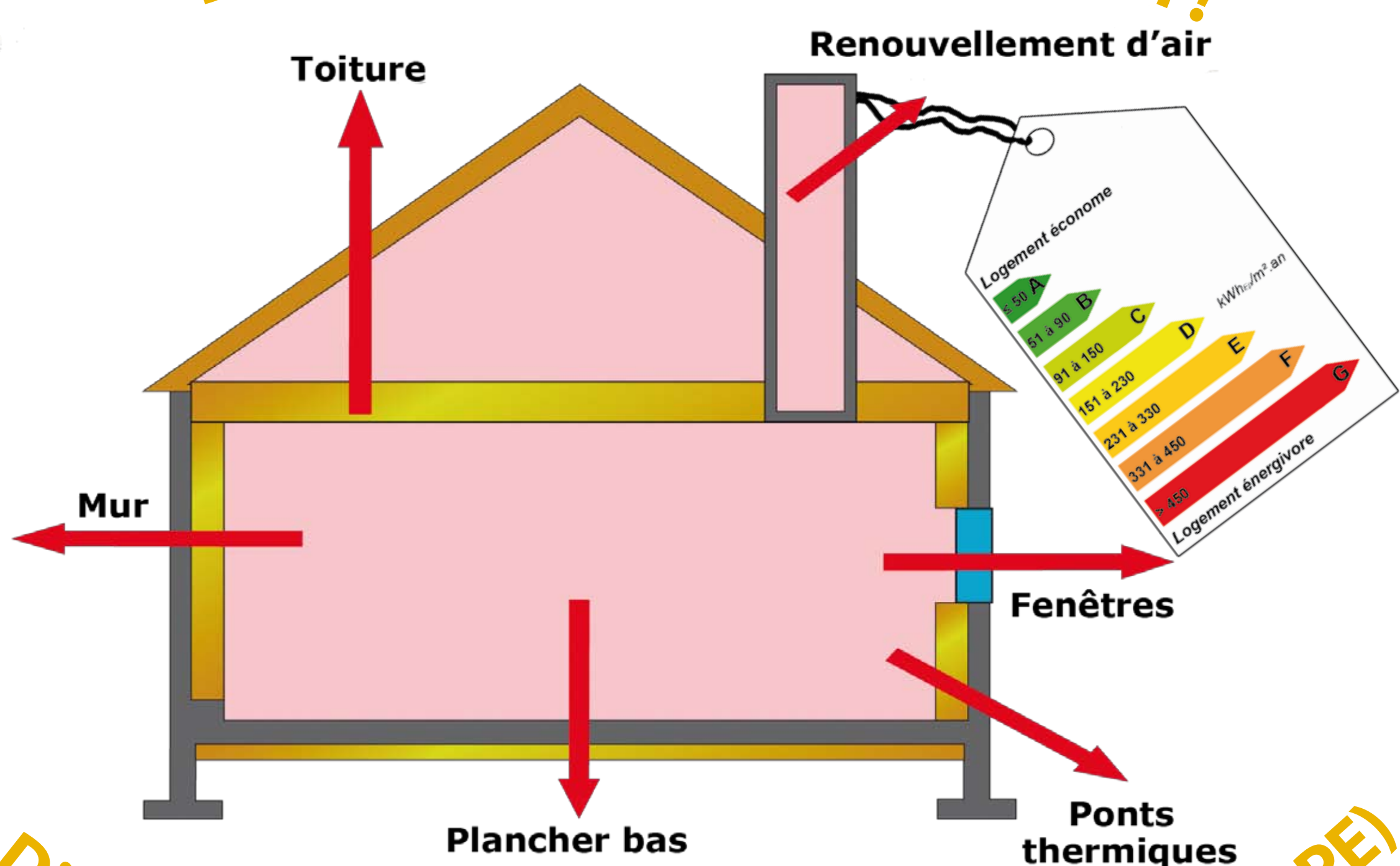
- Objectif 2050 -  
Diviser par 4 les émissions  
de gaz à effet de serre

# Performance énergétique des bâtiments

Votre artisan vous informe

J'entreprends  
en Bourgogne®

Vous construisez ? Vous rénovez ?  
Donnez la priorité à l'isolation !



Pour établir un  
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)  
Faites appel à un professionnel certifié

Quelles performances pour votre futur logement ?

Avant d'acheter ou de louer,

lisez les étiquettes du Diagnostic de Performance Energétique !

#### Pour une construction neuve

1. Respectez la **Réglementation Thermique des bâtiments neufs** (RT 2005).
2. Pour privilégier les apports solaires gratuits, soyez très attentif au choix du **site et à l'orientation du bâtiment**.
3. Choisissez des **matériaux de construction et d'isolation porteurs de normes, certifications, avis ou agréments techniques** permettant d'obtenir une **enveloppe performante**: isolation thermique et acoustique, étanchéité à l'air et à l'eau, régulation de l'humidité.
4. Investissez sur **système de renouvellement d'air** efficace avec récupération d'énergie.

Avant l'achèvement des travaux, **faites réaliser un DPE** par un professionnel certifié afin de connaître le niveau de consommation énergétique et son impact sur l'effet de serre. La durée de validité de ce DPE est de 10 ans.

#### Pour une rénovation

1. Respectez la **Réglementation Thermique des bâtiments existants** (RT globale pour une rénovation lourde ou RT élément par élément pour de petits travaux).
2. Vous **pouvez** réaliser un **DPE « avant travaux »** pour vous aider à identifier les points faibles de votre logement et déterminer les travaux les plus efficaces à réaliser.
3. Vous **pouvez** réaliser un **DPE « après travaux »** pour vous permettre d'évaluer la performance énergétique de votre bien immobilier.

#### Dans tous les cas, pensez à :

- améliorer la qualité environnementale de votre logement,
- utiliser des isolants naturels (laine de chanvre, ouate de cellulose...),
- limiter les ponts thermiques en privilégiant une isolation par l'extérieur ou répartie (intégrée au mur),
- privilégier les ouvertures au sud, les protéger de l'ensoleillement d'été, les doter de vitrages à isolation renforcée,
- vous équiper de systèmes plus efficaces et bien dimensionnés (chauffage avec régulation performante, production d'eau chaude, ventilation, éclairage...)
- adopter les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, chauffage au bois automatique...),
- privilégier les procédés constructifs performants (maison ossature bois, monomur...).



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Côte-d'Or